



Renforcement de la Commission des Nations Unies

pour le droit commercial international

Déclaration nationale du Canada — AGNU 76 (18 octobre 2021)

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter les observations du Canada sur les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de sa 54^e session.

Le Canada profite de cette occasion afin de féliciter la Commission pour une autre année très productive. Malgré les nombreux défis et l'incertitude créés par la pandémie actuelle de COVID-19, la Commission a su s'adapter et assurer la continuité de son important travail.

C'est avec une grande satisfaction que le Canada prend acte de l'approbation par la Commission de trois documents sur la médiation : le Règlement de médiation de la Commission, l'Aide-mémoire sur la médiation et le Guide pour l'incorporation dans le droit interne et l'utilisation de la Loi type de la Commission sur la médiation commerciale internationale et les accords de règlement internationaux issus de la médiation de 2018. Ces documents représentent des ajouts très positifs aux travaux existants de la Commission sur la médiation.

La Commission a également adopté les Règles d'arbitrage accéléré. Le groupe de travail a réussi à élaborer une procédure rationalisée, simplifiée et économique qui préserve les principes fondamentaux de l'arbitrage, notamment l'autonomie des parties et les garanties procédurales. Ces règles offrent une solution de rechange viable aux parties commerciales qui cherchent à résoudre plus rapidement leurs différends.

Le Canada est d'avis que les micro, petites et moyennes entreprises, ou MPME, bénéficient de l'élaboration de règles adaptées précisément à leurs besoins. Nous félicitons la Commission pour l'adoption des Recommandations législatives sur l'insolvabilité des micro et petites entreprises et du Guide législatif de la Commission sur les entreprises à responsabilité limitée.

Le Canada se réjouit également des discussions inclusives, transparentes et élargies qui ont eu lieu au sein du GTIII sur la réforme des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. Bien que des progrès constants aient été accomplis jusqu'à maintenant en ce qui concerne le plan de travail, il est important de maintenir l'élan afin que les travaux sur cet important projet puissent être achevés d'ici 2025. Le Canada accueille donc favorablement et soutient l'octroi par la Commission au GTIII d'une semaine supplémentaire de sessions du groupe de travail, et ce, pour une période de quatre ans, de 2022 à 2025.

En ce qui concerne les autres travaux en cours, nous prenons note de l'avancement des travaux de la Commission sur la reconnaissance des ventes judiciaires à l'étranger de navires et sur la reconnaissance transfrontalière de la gestion d'identité et des services de fiducie. Le Canada estime que ces travaux sont d'une grande valeur.

Enfin, le Canada souhaite féliciter la Commission pour ses discussions et sa recommandation de faire passer de 60 à 70 le nombre d'États membres.

En tant que l'un des nombreux coparrains de cette recommandation, le Canada souhaite rendre hommage au Japon pour le leadership dont il a fait preuve en soulevant cette importante question et pour avoir défendu avec succès cette importante initiative visant à moderniser la Commission.

L'élargissement de la Commission donnera à un plus grand nombre d'États l'occasion de participer aux travaux de la Commission et permettra d'harmoniser et de développer davantage le droit commercial international. Le Canada encourage l'Assemblée générale à aller de l'avant avec cette importante expansion.

En ce qui concerne les travaux futurs, le Canada reconnaît l'ambitieux programme et les travaux exploratoires de la Commission pour les années à venir. La diversité des sujets inclus dans ce programme est impressionnante et fort avant-gardiste.

Le Canada profite de cette occasion pour réaffirmer son appui continu à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans sa mission de développer et d'harmoniser le droit commercial, et il est impatient de participer aux divers travaux de la Commission.

Je vous remercie, Monsieur le Président / Madame la Présidente.